



P.L.U.



PLAN LOCAL
D'URBANISME

Approuvé par le Conseil Municipal en date du 27 novembre 2009
Approuvé par le Conseil Municipal en date du 9
Approuvé par le Conseil Municipal en date du 24
Approuvé par le Conseil Municipal en date du 20 juin 2014

REVISIONS
ET MODIFICATIONS

Légende :

--- : Limite de zone

U : Zone constructible

US : Zone réservée aux activités spécifiques (artisanat, industrie nuisante)

Ueq : Zone réservée aux activités spécifiques (loisirs, culture)

Ut : Zone réservée à l'hébergement touristique

A : Zone agricole

N : Zone naturelle

1AUeq : Zone à urbaniser réservée aux équipements

1AU : Zone à urbaniser

Uv : Zone de hameaux

Nh : Zone d'habitat diffus

35 : Emplacement réservé

35 : Emplacement réservé

35 : Emplacement réservé

35 : Haies et arbres à préserver au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme

35 : ZONES HUMIDES

35 : ZONES HUMIDES (habitat d'intérêt communautaire) au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme

35 : Classement sonore - largeur de 100 mètres

35 : Classement sonore - largeur de 30 mètres

35 : Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation

35 : Zone inondable

35 : Futur tracé de la déviation à titre indicatif

